# CERTIFICAT MÉDICAL

## CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné(e) _____ Docteur en médecine,

Après avoir examiné ce jour _____

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) ____ / ____ / ____ Sexe ☐ Mas. ☐ Féminin

### CERTIFIE APRÈS EXAMEN QUE SON ÉTAT DE SANTÉ ACTUEL

☐ **Ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique des activités physiques ou sportives, en particulier pour la ou les disciplines suivantes :**

En compétition et en loisir*:

En loisir uniquement* :

☐ **Présente une contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives suivantes* :**

(*À COMPLÉTER OU COCHER SELON LES CAS)

A _____

Le _____

Signature et Cachet

Fédération Sportive et Culturelle de France

**Fédération Sportive et Culturelle de France**
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr

Conformément à la loi n°2016-041 du 26/01/2016 et des décrets n°2016-1157 et 2016-1387, ce certificat médical est valable 3 ans pour la délivrance d'une licence sans interruption au cours des 3 années sous réserve de remplir un auto-questionnaire de santé annuel mentionnant l'absence d'événements médicaux dans l'année écoulée, auquel cas un nouveau certificat médical est nécessaire. Pour les sports à contraintes particulières, un certificat annuel reste nécessaire : alpinisme ; plongée subaquatique ; spéléologie ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ; rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

**Ce certificat médical n'est pas nécessaire avant l'âge de 6 ans et pour les activités non sportives.**